



# 2024/2025

**Hip-hop**

**Afro**

**Jazz Rock**

**Modern**

**Cardio Step Mouv**

**Fitness Kuduro**

**Yoga**

DANSE ATTITUDES – ASSOCIATION LOI 1901  
SIÈGE SOCIAL en Maison des associations – 2 Avenue Fritz Lang – 78390 BOIS D'ARCY  
N°SIRET : 352 091 193 00016 – Code NAF : 804D

Courriel : [attitudes.bda@gmail.com](mailto:attitudes.bda@gmail.com)

Tél : 07.81.67.70.38



attitudes.bda



Ecole de Danse Attitudes

# PLANNING

Disciplines	Âge	Jours	Horaire	Lieu	Niveau	Professeurs
<b>Eveil à la Danse</b>	4/5 ans	MERCREDI	16h00 – 17h00	La Fabrick	Eveil	<i>Hychma</i>
	4/5 ans	MERCREDI	17h00 - 18h00	La Fabrick	Eveil	
<b>Modern Jazz</b>	6/10 ans	MERCREDI	18h30 – 19h30	Salle De danse	Initiation 1/2	<i>Mathilde</i>
	10/14 ans	MERCREDI	19h30 - 21h00	Salle De danse	Elémentaire 1/2	
	Ado/Adultes	MARDI	20h30 - 22h00	Salle De danse	Déb/Inter	
	Ado/Adulte	MERCREDI	21h00 - 22h30	Salle De Danse	Confirmé	
<b>Fitness Kuduro</b>	Tous niveaux	MARDI	19H30 - 20H30	Salle De Danse	Enfants/Adultes	<i>Cathy</i>
	Tous niveaux	JEUDI	19H00 - 20H00	VIGIER	Enfants/Adultes	
<b>Yoga</b>	Adultes	MARDI	18h30 – 19h30	La Fabrick	Prénatal	<i>Valérie</i>
	Adultes	MARDI	19h30 - 20h30	La Fabrick	Yoga Doux	
	Adultes	VENDREDI	18h00 - 19h15	Maison des Associations	Yoga Dynamique	
<b>Cardio Danse Step</b>	Adultes (+15 ans)	LUNDI	19h30 - 21h00	La Fabrick	Tous niveaux	<i>Richard</i>
<b>Jazz Rock</b>	Adulte (+15 ans)	LUNDI	21h00 - 22h30	La Fabrick	Adultes	<i>Richard</i>
<b>Hip-Hop</b>	10/15 ans	LUNDI	18h00 - 19h30	La Fabrick	Ados	<i>Richard</i>
<b>Hip-Hop</b>	6/10 ans Niveau 1	LUNDI	18h00 – 19h00	Salle C	Enfant	<i>Hychma</i>
	6/10 ans Niveau 2	VENDREDI	17h30 - 18h30	Salle C	Enfant	
	10/15 ans	MARDI	18h30 - 19h30	Salle De Danse	Enfant/Ado	
	Ados (+15 ans)	MARDI	19h00 - 20h30	Salle D	Débutant	
	Adulte	JEUDI	20h30 - 22h00	Salle De Danse	Avancé	
<b>Afro-Beat</b>	Tous niveaux	JEUDI	19h00 – 20h30	Salle De Danse	Tous niveaux	<i>Hychma</i>
	Tous niveaux	VENDREDI	18h30 - 20h00	Salle C	Tous niveaux	

NB : Cours maintenus sous réserve du nombre d'adhérents suffisant. A titre indicatif, les professeurs pourront orienter l'élève vers le cours le mieux adapté.

# TARIFS

Tarif dégressif en fonction du nombre d'heure hebdomadaire PAR FAMILLE

Nombre d'heures de cours hebdomadaire	Tarif Annuel	Nombre d'heures de cours hebdomadaire	Tarif Annuel
1h	200 €	4h	584 €
1h15	223€	4h30	630 €
1h30	252 €	5h	670 €
2h	332 €	5h30	693 €
2h30	415 €	6h	744 €
3h	474 €	6h30	780 €
3h30	518 €		

**Cotisation d'adhésion annuelle par adhérent : 2€ en sus de la cotisation annuelle et non dégressive.**

**Lieu des Cours :**

- Gymnase Cosec - 1 rue Alexandre Turpault - 78390 Bois d'Arcy
- La Fabrik – 14 Rue du Parc - 78390 Bois d'arcy
- Salle Vigier - 1 rue Alexandre Turpault - 78390 Bois d'Arcy
- Maison des associations : 2 avenue Fritz Lang 78390 Bois d'arcy

**Tenues :** se rapprocher du le professeur à la rentrée

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/2025

## Pour lecture avant signature

---

### Documents à fournir pour l'inscription

- Bordereau d'inscription rempli lisiblement et signé par la personne responsable
- Règlement intérieur dûment signé par la personne responsable
- Règlement de la totalité cotisation (possibilité d'établir 4 chèques qui seront encaissés jusqu'en Décembre 2024)

**En cas de dossier incomplet pour le 10 novembre 2024, l'élève se verra refuser l'accès aux cours.**

---

### Calendrier des cours, horaires et planning (Du lundi 16 septembre 2024 au samedi 28 Juin 2025)

Les cours suivent le rythme du calendrier scolaire et n'ont donc pas lieu pendant les périodes de vacances.  
Les cours sont maintenus sous réserve du nombre d'inscrits suffisant soit 8 élèves. Dans le cas contraire, les élèves seront basculés dans un autre groupe.

Le planning des cours est fixé et proposé en début d'année scolaire. Cependant, l'école de danse se réserve la possibilité de faire quelques ajustements et changements d'horaire (jusqu'aux vacances de la Toussaint) au cas où un cours n'aurait pas suffisamment de participants, pour permettre d'assurer une certaine dynamique et cohérence pédagogique au sein du groupe. Dans ce cas – et dans ce cas seulement – l'inscription d'un élève pourra être annulée si le changement ne lui permet plus de suivre ses cours selon le nouvel emploi du temps imposé par l'association.

Les cotisations annuelles servent au bon fonctionnement de l'association. Elles sont forfaitaires et non remboursables. A titre exceptionnel, et après accord des membres du Conseil d'Administration, en cas de déménagement ou de contre-indication médicale, ET sur production d'une pièce justificative, un remboursement, au prorata des cours non suivis, pourra être envisagé. En cas de pandémie nationale (Covid et/ou autres), nécessitant la fermeture des lieux des cours par la municipalité, indépendante de la volonté de l'association, les cotisations annuelles ne seront pas remboursées. Dans la mesure du possible, si la discipline le permet, les cours seront dispensés en visioconférence.

Les informations concernant l'association, les cours et les spectacles de fin d'année seront transmises uniquement par SMS et courriel. Merci aux personnes ne disposant pas d'adresse email et/ou ne souhaitant pas recevoir de SMS de le signaler lors de l'inscription. **Elles ne pourront cependant pas être prévenues en cas d'absence des professeurs.**

**En cas d'absence de l'élève, il convient de prévenir le professeur par l'intermédiaire de notre adresse mail et téléphone.**

---

**Protocole sanitaire :** (Selon mesures gouvernementales en vigueur)

---

### Responsabilités

L'association est garantie par un contrat de responsabilité civile. **L'élève est donc sous la responsabilité de l'école de danse exclusivement pendant la durée du cours.** Nous demandons donc aux parents de nos élèves d'**accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle** où est dispensé le cours et de **les reprendre au même endroit, en fin de cours**. Ni le professeur ni l'association ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident en dehors de la salle de cours et notamment en cas de retard de la personne responsable de l'élève à l'issue du cours.

---

### Déroulement des cours

En cas de non-respect du règlement, d'impayés, d'incivilités manifestes, ou si l'adhérent empêche le bon déroulement du cours par un comportement dissipé, le Conseil d'Administration d'Attitudes se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève des cours, sans aucune possibilité de remboursement, ou de réinscription. Les cours débutent et finissent à l'heure. Nous vous remercions donc de prévoir 10 minutes d'avance pour permettre aux élèves de se changer et **d'être ponctuels pour récupérer votre enfant en fin de cours** (voir paragraphe « Responsabilité »).

Merci aux parents de veiller à ce que leurs enfants se rendent aux toilettes avant le début du cours, le professeur responsable d'un groupe d'enfants ne pourra faire d'aller/retour et l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

Afin d'éviter tout risque d'accident musculaire dû à un manque d'échauffement, le professeur peut refuser les élèves au cours après un retard de 10 minutes.

Bijoux et montres ne sont pas autorisés dans les cours. Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer en cours. **L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.**

Toute nourriture est interdite dans les salles de cours.

**Il est conseillé de marquer la tenue de danse au nom et prénom de l'élève ainsi que les vêtements et sacs laissés au vestiaire.**

---

### Spectacles de fin d'année

**Le professeur a le droit d'exclure la participation d'un élève au spectacle de fin d'année si l'absentéisme est trop important. A l'inverse, charge UNIQUE au professeur pour les besoins scéniques de faire intervenir les élevés d'autres cours. Toutefois, un élève souhaitant ajouter une chorégraphie autre que son cours se verra dans l'obligation de régler une cotisation supplémentaire suivi d'une demande officielle par mail.**

Les places pour assister aux spectacles seront payantes, y compris pour les adhérents et leurs parents. Afin de faciliter l'organisation des spectacles, merci de tenir vos engagements quant à la présence des élèves. De plus, le conseil d'administration n'étant composé que de personnes bénévoles, nous sollicitons votre aide pour garantir la sécurité et le bon déroulement des spectacles.

---

### Droits à l'image

Des photos et vidéos peuvent être prises dans le cadre des cours dispensés pendant l'année et pendant les spectacles. (à destination de la famille / affichage de l'association / site Internet de l'association / vidéos à destination des élèves pour les répétitions). Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation de droit à l'image, merci de vous signaler auprès de l'association par mail à [attitudes.bda@gmail.com](mailto:attitudes.bda@gmail.com).

---

### Traitement des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur en France et, notamment à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018, Attitudes certifie avoir mis en place les moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles et s'engage à ne pas les vendre, louer ou céder à des tiers.

Je soussigné(e).....

Et / ou représentant l'élève.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à m'y conformer.

Signature